

210C0164  
FR0000121147-FS0101

15 février 2010

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FAURECIA**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 210C0161 du 12 février 2010**

Par courrier reçu le 10 février 2010, complété par des courriers reçus notamment le 15 février, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les 20 918 224 actions FAURECIA détenues par OEP Emissions Holdings Ltd ont été émises le 8 février 2010 lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de FAURECIA, en considération de l'apport réalisé en application du contrat d'acquisition en date du 30 octobre 2009<sup>1</sup>.

OEP Emissions Holdings Ltd, qui n'agit pas de concert avec un tiers, n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de FAURECIA ni d'acquérir d'actions FAURECIA supplémentaires et n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de l'émetteur.

Deux représentants de OEP (Lee Gradner et Eric Bourdais de Charbonnière) ont été nommés au conseil d'administration de FAURECIA sur décision de l'assemblée générale des actionnaires du 8 février 2010. OEP Emissions Holdings Ltd n'a pas l'intention de demander la nomination d'une autre personne comme membre du conseil d'administration.

OEP Emissions Holdings Ltd n'a pas de stratégie vis-à-vis de FAURECIA et envisage de distribuer la quasi-totalité de ses actions FAURECIA à ses actionnaires. Les fonds OEP ont l'intention de céder lesdites actions à intervalle régulier, dans les conditions prévues par l'engagement de conservation du contrat d'acquisition conclu le 30 octobre 2009.

OEP Emissions Holdings Ltd vendra les actions qui n'auront pas été distribuées afin de payer les frais relatif à la transaction et financer ses besoins de fonctionnement. »

---

<sup>1</sup> Cf. document enregistré par l'AMF sous le numéro E.10-004 en date du 25 janvier 2010.